



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Delémont, le 10 juin 2021

### **Essais de traçage aux sources de la Combatte et de la Tuf à Develier-Dessus**

Dans le cadre de la révision des zones de protection des ressources en eau potable de la Ville de Delémont, des essais de traçage seront menés par les Services industriels de Delémont (SID) dans les sources de la Combatte et de la Tuf à Develier-Dessus.

Ces essais seront réalisés au moyen de fluorescéine à différents points d'injection en amont des zones de captage. Une coloration verte pourrait éventuellement et très ponctuellement apparaître dans les eaux distribuées dans les réseaux d'eau potable des communes de Develier et de Delémont. Cette coloration est totalement inoffensive tant pour l'environnement que pour la santé publique. En cas d'apparition de cette coloration, votre eau restera parfaitement potable et consommable.

Les essais débuteront au mois de juin et se termineront dans le courant du mois d'octobre 2021. La durée de ces investigations dépendra des résultats enregistrés et des conditions météorologiques.

Services industriels de Delémont (SID)

#### **A propos des SID :**

Entreprise publique communale fondée en 1914, les Services industriels de Delémont (SID) ont pour mission d'assumer l'approvisionnement de leurs clients en eau potable, en énergie électrique, en gaz et sont en charge de l'éclairage public. Les SID orientent toutes leurs activités en fonction des objectifs du développement durable et de la politique énergétique de la Ville dont ils ont la responsabilité. En 2020, le label Cité de l'énergie Energy Award Gold a été renouvelé avec plus de 80% d'objectifs réalisés. Ce qui place Delémont au 13<sup>ème</sup> rang des Cité de l'énergie Suisse.

Acteur de proximité dans le domaine énergétique, les SID promeuvent le développement des énergies renouvelables et soutiennent des actions concrètes pour atteindre les objectifs des accords de Paris en matière de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'une société à 2'000 Watts d'ici à 2050.